



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.467/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 août 2019

Français

Original : anglais

7<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Coordination de l'Approche Écosystémique

Athènes, Grèce, 9 septembre 2019

**Point 4 de l'ordre du jour : Feuille de route et évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée**

**Feuille de route et évaluation des besoins concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Note du Secrétariat

Lors de leur 19<sup>ème</sup> session ordinaire (CdP 19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) ont adopté un Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des Critères d'évaluation connexes (PISE) nouveaux et ambitieux (Décision IG. 22/7) reposant sur des Objectifs écologiques et des Indicateurs communs applicables à toute la région.

Conformément à la décision susmentionnée et dans le contexte de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Approche écosystémique adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles en 2008 (Décision IG.17/6), le système PNUE/PAM a présenté pendant l'exercice biennal 2016-2017, le premier Rapport sur la qualité de la Méditerranée (2017 MED QSR) de l'histoire.

La Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR (CdP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a souligné les lacunes du 2017 MED QSR pionnier, a demandé au Secrétariat de déployer tous les efforts possibles pour les combler et a recommandé des orientations générales afin de parvenir à un Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée réussi (2023 MED QSR) et de préparer au cours de la première année de l'exercice biennal 2018-2019, une Feuille de route assortie d'une Évaluation des besoins sur la façon d'améliorer la collecte des données pour combler les lacunes en matière de connaissances et renforcer les capacités du système (Feuille de route du 2023 MED QSR).

La 87<sup>ème</sup> Réunion du Bureau a examiné et salué la Feuille de route et l'Évaluation des besoins du 2023 MED QSR qui ont ensuite été présentées aux membres du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique pour consultation écrite qui a donc été conclue fin 2018, comme l'avait demandé la CdP 20.

À cet égard, il a été demandé aux Parties contractantes d'envoyer leurs commentaires et Malte et le Monténégro ont soumis leurs suggestions au Secrétariat. Malte a suggéré qu'inclure le nombre minimal d'ensemble de données requis dans le tableau de la Feuille de route est prématuré, car les fiches d'orientation sur les indicateurs communs font encore l'objet de discussions et sont soumises à de régulières mises à jour, et les Parties contractantes sont encore en train de mettre en œuvre leurs programmes de surveillance conformément aux exigences du PISE. Elle a ajouté qu'idéalement, le nombre d'ensembles de données requis pour chaque Objectif écologique est décidé dans le cadre du processus du CORMON, en coopération avec les Parties contractantes, de façon à ce que le niveau optimal de surveillance requis reflète l'expérience pratique des Parties contractantes lors de la mise en œuvre de leurs programmes de surveillance. Le Monténégro souhaiterait mettre en exergue un besoin supplémentaire en termes d'intégration optimale de la Feuille de route du 2023 MED QSR dans le PdT 2020-2021 afin de parvenir à une présentation réussie du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée. Il a ajouté que les besoins des Parties contractantes liés à la mise en œuvre du PISE et aux jalons de la Feuille de route du 2023 MED QSR doivent être soutenus par une planification appropriée des moyens techniques et financiers.

Le présent document a été présenté lors de la Réunion conjointe du Groupe de correspondance de l'Approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et l'Évaluation à l'horizon 2020/Plans d'action nationaux des Indicateurs de déchets du projet ENI SEIS II (Podgorica, Monténégro, 4-5 avril 2019). Il représente l'approche du Secrétariat pour l'élaboration de la Feuille de route du 2023 MED QSR conformément au mandat susmentionné de la CdP 20, qui est en cours d'intégration dans la proposition de Programme de travail pour 2020-2021 du PNUE/PAM actuellement en cours d'élaboration. En tant que tel, il détaille les principaux processus et grandes étapes ainsi que les résultats et calendriers correspondants.

## Liste des abréviations / Acronymes

<b>BACs</b>	Évaluations de concentrations ambiantes
<b>CdP</b>	Conférence des Parties
<b>CORMON</b>	Groupe de correspondance sur la surveillance
<b>DPSIR</b>	Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse
<b>EACs</b>	Évaluations de concentrations environnementales
<b>EcAp</b>	Approche écosystémique
<b>EO</b>	Objectif écologique
<b>BEE</b>	Bon état écologique
<b>GGPM</b>	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
<b>GIS</b>	Système d'information géographique
<b>PISE</b>	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des Critères d'évaluation connexes
<b>MAP</b>	Plan d'action pour la Méditerranée
<b>MED POL</b>	Programme pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine en mer Méditerranée
<b>MED QSR</b>	Rapport sur la qualité de la Méditerranée
<b>MoU</b>	Mémorandum d'accord
<b>ENI</b>	Espèces non indigènes
<b>SEIS</b>	Système de partage d'informations sur l'environnement
<b>PNUE/PAM</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement/ Plan d'action pour la Méditerranée

## Table des matières

I. Du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée	3
II. Évaluation des principaux besoins afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système .....	3
III. Vision et Jalons à atteindre pour parvenir à une production réussie du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée.....	6

## **I. Du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée**

1. Dans le contexte de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles en 2008 (Décision IG. 17/6), Le système PNUE/PAM a produit au cours du dernier exercice biennal 2016-2017 le premier Rapport sur la qualité de la Méditerranée de l'histoire (ci-après dénommé 2017 MED QSR, <https://www.medqsr.org/>). Il s'agit d'un produit d'évaluation reposant sur des Objectifs écologiques et des Indicateurs communs couvrant l'ensemble de la région qui s'appuie sur des données existantes et qui est complété par les apports de sources nombreuses et diversifiées.
2. Tout en soulignant l'importance de cette réalisation majeure et innovante du PAM, la Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR (vingtième session de la Conférence des Parties, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a mis en lumière plusieurs lacunes (présentées au Chapitre II du présent document) et a demandé au secrétariat de préparer en coopération avec les Parties contractantes, dans le cadre de la structure de gouvernance de l'approche systémique, au cours de la première année du biennium 2018-2019, une feuille de route accompagnée d'une évaluation des besoins sur comment améliorer la collecte des données pour combler les lacunes en matière de connaissances et renforcer les capacités du système. Dans cette perspective, les activités prioritaires nécessaires pour la réalisation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée devront être identifiées pour être incluses dans le Programme de travail ».
3. Suite à la Décision IG. 23/6, le Bureau, lors de sa quatre-vingt-cinquième réunion (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), a demandé « a demandé que la feuille de route et l'évaluation des besoins pour l'établissement du Rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée, préparées en étroite collaboration avec le groupe de coordination de l'approche écosystémique, soient soumises pour examen à sa quatre-vingt-sixième réunion. ».
4. Le présent document décrit une approche du secrétariat de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée conforme au mandat susmentionné de la vingtième session de la Conférence des Parties et constitue la version préliminaire de la Feuille de route. En tant que tel, il décrit en détail les principaux processus et jalons ainsi que les résultats et calendriers connexes, dont la mise en œuvre permettra au système PAM de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et de produire, dans la mesure du possible, un Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (Version préliminaire) complet, de qualité, couvrant l'ensemble de la région et reposant sur des données.
5. La Version préliminaire contient une section narrative qui décrit les constatations de l'évaluation initiale des principaux besoins ainsi que des jalons proposés et des étapes nécessaires proposés pour répondre aux besoins identifiés. Les détails sont ensuite présentés sous forme de tableaux de la Feuille de route initiale du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et accompagnés de la Vision, des Principaux processus et jalons ainsi que des résultats connexes (avec les délais proposés), notamment la nécessaire implication du mécanisme de gouvernance de l'Approche écosystémique.
6. Cette version préliminaire de la Feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée sera élaborée et discutée de façon plus approfondie, conformément à la Décision IG. 23/6, en étroite coopération avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique.

## **II. Évaluation des principaux besoins afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système**

7. La Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR a mis l'accent sur plusieurs lacunes et a recommandé les orientations générales suivantes afin de produire le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée dans les meilleures conditions possibles :

(i) harmonisation et normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,  
(ii) amélioration de la disponibilité et nécessité de recueillir de longues séries de données, dont la qualité soit garantie, afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,  
(iii) amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisés lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,  
(iv) amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen et en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne des connaissances (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).

8. Pour répondre spécifiquement aux principales orientations susmentionnées lors de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, le secrétariat et les Composantes du PAM ont examiné l'état de la mise en œuvre nationale du PISE, en se focalisant sur les meilleures pratiques et les défis relevés en ce qui concerne les différents aspects de sa mise en œuvre au niveau national, et ont engagé une discussion sur un certain nombre de questions transversales et de défis concernant l'ensemble de la région, qui sont fondamentaux pour assurer une évaluation intégrée efficace du Bon état écologique (BEE). Une évaluation initiale des besoins sur les moyens permettant d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système a été élaborée dans « le Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Décision IG. 22/7 sur le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluation connexes » (UNEP/MED WG.450/3). Ce document a été présenté lors de la réunion régionale sur la mise en œuvre du PISE : Meilleures pratiques, Lacunes et Défis communs (10-12 juillet, Rome, la Réunion de Rome) qui a débouché sur de précieux enseignements tirés, conclusions et recommandations. Ils orientent les travaux du secrétariat vers une évaluation des besoins plus détaillée qui sera fournie par groupe par groupe et discutée lors des prochaines réunions du CORMON et dans le cadre de la Structure de gouvernance de l'approche écosystémique correspondante.

9. Les questions suivantes seront présentées pour examen et discussion approfondie lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Meilleure prise en compte des liens d'interdépendance entre les Activités/Pressions/Impacts et clarification de la définition des impacts, en soulignant que cette définition doit principalement se focaliser sur la biodiversité,
- b) Clarifications et définitions des règles d'intégration et d'agrégation. À cet égard, la Réunion de Rome a demandé au secrétariat d'apporter les modifications nécessaires au document UNEP/MED WG. 450/3 en choisissant d'accorder la priorité, à ce stade de la mise en œuvre du PISE, aux travaux sur l'agrégation géographique et la mise à l'échelle des évaluations plutôt qu'à l'intégration.

10. Conformément aux résultats de la réunion de Rome, et tenant compte des réalisations, enseignements tirés et défis relevés pendant la phase initiale actuelle de mise en œuvre du PISE au niveau national, les éléments suivants seront soumis pour discussion lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Les efforts visant à une mise en œuvre nationale du PISE coordonnée doivent être renforcés, notamment grâce à de propositions techniques,
- b) Des activités de renforcement des capacités adaptées doivent être créées afin de combler les lacunes clairement identifiées lors des formations nationales au PISE, notamment sur les capacités techniques, logiciels, protocoles de surveillance, ressources humaines nécessaires, etc.,
- c) D'autres efforts doivent être déployés par les Parties contractantes afin de créer pour les évaluations davantage d'ensembles de données synchronisés (collecte de données dont la

- qualité est garantie, d'une manière et d'un format cohérents, et disponibilité de longues séries de données afin de surveiller les tendances);
- d) Un système d'information pilote, compatible avec le PISE, doit être finalisé afin de permettre aux Parties contractantes de soumettre les données compatibles avec le PISE, en procédant à une claire distinction entre les données obligatoires et les données optionnelles,
  - e) Les protocoles de surveillance et les méthodes d'évaluation doivent être harmonisés et normalisés, notamment les critères harmonisés au plan régional pour les conditions de référence et les valeurs seuil/limite par zone d'évaluation, le cas échéant et dans la mesure du possible,
  - f) Les approches fondées sur le risque, les méthodologies des essais analytiques et des évaluations, les critères d'évaluation des méthodes d'évaluation chimique et biologique intégrée, les essais de nouveaux outils - dont l'efficacité a été démontrée par la recherche - pour la surveillance des effets toxiques et l'amélioration des connaissances sur les nouveaux produits chimiques doivent donner lieu à des efforts supplémentaires,
  - g) Les essais des évaluations de concentrations ambiantes et des évaluations de concentrations environnementales et l'application de seuils doivent être entrepris à titre expérimental et aux niveaux régional et sub-régional,
  - h) L'identification et l'évaluation de l'accumulation des déchets marins (flux d'échouement, charges et liens avec des sources spécifiques) et des points sensibles, en utilisant des systèmes d'information et de cartographie géographiques ainsi que des outils de modélisation, doivent être renforcées, notamment grâce à une meilleure compréhension de la dynamique des transports et des zones d'accumulation,
  - i) L'Interface Politique-Science doit être renforcée, structurée et pérennisée en soutenant les programmes de surveillance nationaux, afin de s'assurer que les projets scientifiques en cours peuvent répondre aux besoins de mise en œuvre nationale du PISE,
  - j) La coopération au niveau sub-régional en matière d'Indicateurs communs - visant, dans les cas appropriés, à partager les meilleures pratiques et à combler les lacunes spécifiques dans le cadre des programmes de surveillance nationaux - doit être renforcée,
  - k) Un échange continu des meilleures pratiques doit être encouragé et établi entre les experts thématiques, possiblement grâce à des outils de communication en ligne pour les trois groupes du PISE.

11. Sur la base des constatations du 2017 MED QSR et de la Décision IG. 23/6 connexe, ainsi que des recommandations de la Réunion de Rome, le secrétariat a conclu une analyse coordonnée impliquant toutes les composantes pertinentes sur les principales réalisations et lacunes du 2017 MED QSR, besoins prioritaires et questions spécifiques auxquels il convient de répondre pour chaque groupe du PISE. Des recommandations spécifiques ont également été coordonnées sur les besoins en matière de procédures (y compris les réunions et la coordination), en s'appuyant sur les enseignements tirés du processus du 2017 QSR, afin de trouver des façons et des moyens réalistes de répondre aux lacunes identifiées dans le 2017 MED QSR et de les combler.

12. Le résultat de ce recensement spécifique est :

- (a) Une vision d'une évaluation du bon état environnemental, fondée sur la DPSIR (Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse) et plus intégrée, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et
- (b) Une brève liste des principaux besoins prioritaires auxquels il est nécessaire de répondre pour atteindre cette vision, assortie des principaux processus, jalons et résultats connexes nécessaires.

13. Sur la base des résultats des étapes ci-dessus poursuivies par le secrétariat, les principaux besoins prioritaires auxquels il convient de répondre pour réaliser l'évaluation du bon état environnemental, fondée sur la DPSIR, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, sont :

1. L'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et des rapports à convenir, afin de permettre une évaluation d'ensembles de données comparables,
2. Les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires à convenir afin de permettre et de promouvoir l'évaluation intégrée du bon état environnemental,
3. L'application totale du PISE à atteindre, avec la production de données partout en Méditerranée,
4. Un Système d'information du PISE pleinement opérationnel et reposant sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) à mettre en place pour permettre aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports en temps opportun,
5. Les Protocoles de surveillance ainsi que l'Assurance qualité et le Contrôle de la qualité des données utilisés pour les Indicateurs communs du PISE doivent être mis à disposition pour guider les Parties contractantes,
6. Les lacunes en matière de capacités nationales et de connaissances doivent être comblées afin d'assurer la cohérence et la disponibilité des données sur l'ensemble de la région,
7. Les partenaires, projets régionaux doivent être en mesure de contribuer en termes de processus d'une façon coordonnée,
8. Une coordination régionale, régulière, efficace (et plus fréquente) avec les Parties contractantes doit être mise en place.

### **III. Vision et Jalons à atteindre pour parvenir à une production réussie du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée**

#### **14. Vision : Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce à un Système d'Information du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification.**

15. Le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée s'articule autour des phases et processus suivants :

1. La négociation et l'accord, en temps opportun, des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique au niveau régional (et, le cas échéant, sous-régional) sur l'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et de notification,
2. L'élaboration et l'accord des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique sur les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires pour permettre et promouvoir l'évaluation intégrée du BEE au niveau des Objectifs écologiques et, dans la mesure du possible, pour l'ensemble des Objectifs écologiques pertinents,
3. L'application totale des programmes de surveillance nationaux reposant sur la PISE partout en Méditerranée afin de permettre à la région de produire des données de qualité et en temps réel pendant le biennium 2020-2022 (la production d'au moins deux ensembles de données pour chaque groupe du PISE<sup>1</sup>);
4. La livraison et l'opérationnalisation d'un Système d'information du PISE convivial et reposant sur le SEIS pour collecter et traiter les données produites par les programmes de surveillance nationaux reposant sur le PISE,
5. L'élaboration et la mise en œuvre de Protocoles de surveillance ainsi que d'une Assurance qualité des données et d'un Contrôle de la qualité pour les Indicateurs communs du PISE (en fonction de la nature des Indicateurs communs, à élaborer aux niveaux régional/sous-régional

---

<sup>1</sup> Il convient de souligner que conformément aux consultations dans l'ensemble du système PNUE/PAM, il est vraisemblablement faisable d'avoir au moins deux ensembles de données dans les domaines de la pollution et des déchets marins, des côtes et de l'hydrographie, alors qu'un seul ensemble de données pourra être d'une qualité assurée pour la biodiversité et les espèces non indigènes partout en Méditerranée.

- ou au niveau national et discutés, convenus par les Parties contractantes par l'intermédiaire du niveau pertinent de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique),
6. Le soutien et l'assistance technique continus à apporter aux Parties contractantes pour tous les domaines susmentionnés,
  7. La communication avec les partenaires régionaux afin qu'ils contribuent au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, l'établissement de solides partenariats et l'élaboration d'une stratégie de communication et de visibilité pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée;
  8. Une coopération et une coordination régionales régulières et efficaces avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire des CORMON, sous la direction du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique.
16. Le Tableau 1 ci-dessous détaille chacun des principaux processus et jalons de la feuille de route, ainsi que les délais pour les résultats et productions principaux.
17. Lorsqu'elle aura été examinée par le Bureau lors de sa quatre-vingt-septième réunion en novembre 2018, cette version préliminaire fera l'objet d'une élaboration plus poussée avec les Parties contractantes par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique. En particulier, il sera demandé aux Membres du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique de commenter la version préliminaire, y compris les réflexions du Bureau. Les Réunions des CORMON suivront les recommandations du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques et aux actions prioritaires nécessaires pour obtenir les résultats présentés au Tableau 1, spécifiques à leurs groupes, tels que précisés dans la Décision IG.23/6 sur le 2017 MED QSR.

**Tableau 1.** Vision, principaux processus et jalons, et résultats du 2023 MED QSR

<b><u>Vision du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée :</u></b>
<b>Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce au Système d'Informations du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification</b>
<b>Caractéristiques du 2017 MED QSR (point de départ)</b>
<p><b>Ce premier produit d'évaluation régional, fondé sur 23 indicateurs communs du PISE, comprend de claires constatations, conclusions et messages clés liés à chaque indicateur. Les sources des données de l'évaluation comprennent les ensembles de données des Parties contractantes faisant partie de la base de données du MED POL, d'autres données pertinentes fournies par des composantes du PAM et un projet mis en œuvre par le PAM, de la CGPM et d'autres sources de données régionales, y compris des projets.</b></p> <p><b>Les ensembles de données sont fournis, dans la mesure du possible, pour tous les indicateurs communs mais sont incomplets et la disponibilité des données est limitée pour l'ensemble de la région. L'évaluation est limitée par rapport à l'évaluation intégrée du BEE (fournie, lorsqu'elle existe, uniquement pour les Indicateurs communs d'Objectifs écologiques spécifiques). L'évaluation reconnaît la nécessité de s'intéresser aux liens entre les pressions/impacts et l'état de l'environnement marin, mais elle ne peut pas entrer dans les détails.</b></p>
<p><b>La décision IG. 23/6 de la vingtième session de la Conférence des Parties sur la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée prévoit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>(i)</b> L'harmonisation et la normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,</li> <li><b>(ii)</b> L'amélioration de la disponibilité et la nécessité de recueillir de longues séries de données dont la qualité soit garantie afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,</li> <li><b>(iii)</b> L'amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisées lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,</li> <li><b>(iv)</b> L'amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).</li> </ul>

**PRINCIPAUX PROCESSUS ET JALONS**

<p><b>1. Échelles de surveillance, d'évaluation et de notification</b></p>	<p><b>2. Évaluation intégrée du BEE</b></p>	<p><b>3. Mise en œuvre nationale du PISE partout en Méditerranée</b></p> <p><b>6. Assistance et soutien techniques</b></p>	<p><b>4. Système d'information du PISE</b></p> <p><b>5. Protocoles de surveillance et Assurance qualité et Contrôle de la qualité des données</b></p>	<p><b>7. Sensibilisation et visibilité</b></p>
--	---	--	---	--

**RÉSULTATS**

<p>Analyse pour chaque groupe du PISE des lacunes en matière de connaissances, en mettant l'accent sur les échelles de surveillance préparées (mi-2019 - fin 2020),</p> <p>Approches relatives aux échelles de surveillance pour les Indicateurs communs du PISE incluses dans le Système d'information pilote du PISE défini (2019),</p>	<p>Analyse des interrelations entre secteurs, activités, pressions, impacts et états de l'environnement marin pour chacun des Indicateurs communs inclus dans le Système d'information pilote du PISE préparé (2018-2019),</p> <p>Approches relatives à la cartographie des pressions/impacts/état de l'environnement pour les Indicateurs communs du PISE définis ci-dessus (Réunion de Rome), (2019-2020),</p>	<p>État de la mise en œuvre nationale du PISE communiqué par les Parties contractantes (2018/2019, 2020/2021, 2021/2022),</p> <p>3 ensembles de données minimums sur les Indicateurs communs du PISE (EO5, EO9, EO10) communiqués par les Parties contractantes (2019, 2020, 2021/2022),</p> <p>1 ensemble de données minimum</p>	<p>Informations sur le PISE et politique de partage des données élaborées (2019),</p> <p>Système d'information pilote du PISE en mesure de télécharger les données (fin 2019);</p> <p>Dictionnaires de données et normes de données finalisés pour tous les Indicateurs</p>	<p>Calendrier du partage des données avec les partenaires régionaux défini (2019-2021),</p> <p>Accords conclus avec les Partenaires régionaux (2020),</p> <p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la</p>
---	--	---	---	---

<p>Échelles de surveillance pour tous les Indicateurs communs du PISE convenues (2021),</p> <p>Échelles des produits d'évaluation pour l'ensemble des Indicateurs communs regroupés par Objectifs écologiques proposées (2021-2022),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base proposés/mis à jour pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2020-2021),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base initiés pour tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p> <p>Modèles de rapport adaptés aux échelles de surveillance et échelles des produits d'évaluation (2021-2022).</p>	<p>Concept méthodologique élaboré et proposé pour évaluer les interrelations des pressions/impacts/états de l'environnement marin (2020),</p> <p>Concept méthodologique visant à améliorer l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux Indicateurs communs du PISE, c'est-à-dire l'intégration entre les Objectifs écologiques (à l'échelle nationale, sub-régionale et régionale), convenu et mis à l'essai (2020-2021);</p> <p>Produits d'évaluation thématique sont préparés (2021-2022),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée remis (2023),</p>	<p>(EO1 et EO2) communiqué par les Parties contractantes (2021/2022),</p> <p>2 ensembles de données minimums (EO7 et EO8) communiqués par les Parties contractantes (2021/2022),</p> <p>Formations au renforcement des capacités nationales organisées en fonction des besoins propres aux pays (2019-2021),</p> <p>Ateliers et formations sub-régionaux/régionaux, dans les domaines des besoins en capacités et des lacunes en matière de connaissances communs, organisés (2 par sous-région au minimum), (2019-2021),</p> <p>Pilotes de surveillance conjoints conçus et mis en œuvre (au minimum 2 dans les pays participants), (2019-2021).</p>	<p>communs du PISE (mi-2021),</p> <p>Système d'information pilote du PISE mis à jour pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2022),</p> <p>Système d'information du PISE pleinement opérationnel permettant aux Parties contractantes de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022.</p> <p>Protocoles de surveillance élaborés pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE, (2018/2019),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité en place pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système</p>	<p>Méditerranée élaborée et convenue (2021),</p> <p>Sensibilisation des partenaires clés entreprise et réunions organisées (2019-2020),</p> <p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée mise en œuvre (2021-2023),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée publié en deux langues et en ligne disponible et présenté lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.</p>
---	--	---	---	--

			<p>d'information pilote du PISE (2019-2020),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité élargis pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p>	
<p><b>8. Collaboration régionale effective</b></p>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réunions des CORMON sont tenues (au minimum 1/an/groupe entre 2019-2022),</li> <li>• Les réunions intégrées des CORMON sont tenues (au minimum 1/biennium 2020, 2022),</li> <li>• Les réunions du Groupe de coordination de l'Approche systémique sont tenues (au minimum 1/an entre 2019-2023),</li> <li>• Les groupes d'experts sub-régionaux qui s'occupent des spécificités de la surveillance et de l'évaluation, y compris des échelles des produits d'évaluation et de leur intégration, se réunissent (au minimum 1/biennium pour toutes les sous-régions d'une manière intégrée, pour tous les groupes),</li> <li>• Les groupes d'experts en ligne se réunissent pour chaque groupe, afin d'assurer un travail continu entre les réunions des CORMON (à rétablir dans les CORMON en 2019),</li> <li>• Les réunions bilatérales sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sont tenues, les nouveaux mémorandums d'accord sont pris en considération et les partenariats avec les partenaires clés sont encore renforcés,</li> <li>• Les rapports intermédiaires sont soumis aux réunions du Bureau des Parties contractantes, aux réunions des Points focaux du PAM et aux Conférence des Parties (2019-2023) pour orientation et approbation, le cas échéant.</li> </ul>				